



Donation d'usufruit d'un bien immobilier

Par **rehad**, le **07/03/2019** à **18:40**

Bonjour,rnrnJe souhaiterai donner l'usufruit d'un bien à ma fille , je lui ai déjà donné la nue propriété il y a quelques années de cela de ce bien.rnrnPuis-je faire la transaction par l'intermédiaire de mon avocat et non du notaire. rnrnMerci de votre conseil.rnrnCordialement
rnrnREHAD

Par **amajuris**, le **07/03/2019** à **18:44**

bonjour,rncomme il faudra faire une mutation immobilière, le recours au notaire est nécessaire.rnsalutations

Par **rehad**, le **07/03/2019** à **19:54**

merci pour votre réponse amatjuris

Par **rehad**, le **07/03/2019** à **20:02**

Bonjour,rnrnET si je donne l'usufruit temporairement pour cinq année par exemple, je peux faire l'opération par l'intermédiaire d'un avocat ? car je souhaite avant de donner le bien en pleine propriété récupérer mes quotités pleines comme j'ai donné la nue propriété il ya dix ans je voudrais donner l'usufruit pour cinq ans et en faire l'abandon au terme des cinq années

lorsque j'aurai récupéré ma quotité.
Merci pour votre éclairage
REHAD